MINISTERE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION DE
L'ACTION PUBLIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Poursuite de l'harmonisation des indemnités interministérielles
- Accès direct aux instructions et circulaires

NOUVEAUTÉS

- Intervention aux rendez-vous de l'AMUE
- Planifiez notre intervention dans votre structure!
- Les ministères et leurs établissements publics ont jusqu'au 31 décembre pour passer à la nouvelle interface, après il sera trop tard!

Poursuite de l'harmonisation des indemnités interministérielles

Dans la continuité des **travaux d'harmonisation** des fiches indemnitaires **Interministérielles** amorcés au cours du mois de septembre, j'ai ce mois-ci, revu les **4 indemnités** suivantes :

- 200033 REMBT DOMICILE-TRAVAIL
- 200039 REMBT DOMICILE-TRAVAIL
- 200041 FORE, MOBILITES DURABLES
- 200042 FORFAIT TELETRAVAIL



Accès direct aux instructions et circulaires

Les réponses aux questions réglementaires RH de Rebecca s'appuient sur des instructions ou des circulaires ?

Désormais un simple clic sur l'instruction ou la circulaire citée vous permettra de la retrouver directement sur Légifrance si elle y figure.

NEWSLETTER PAGE 1



amue Tintervention aux rendez-vous de l'AMUE

L'équipe du chatbot a eu l'opportunité d'animer une webconférence de présentation de Rebecca dans le cadre des "Rendez-vous de l'AMUE".

Pendant une heure 140 participants ont pu découvrir dernières innovations les et fonctionnalités de cet outil clé pour la gestion RH puis poser leurs questions.

Cette présentation était réservée aux adhérents de **I'AMUE** des universités et des (agents établissements d'enseignement supérieur ou de recherche).

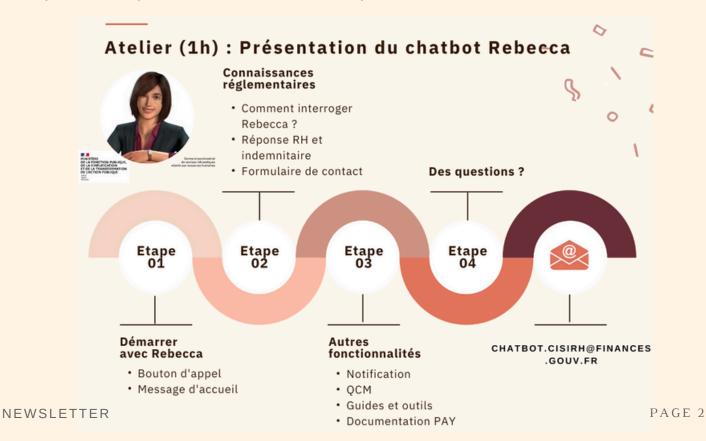
Le CISRH remercie une nouvelle fois l'AMUE pour sa confiance.





Planifiez notre intervention dans votre structure!

Si vous aussi, vous souhaitez que vos gestionnaires bénéficient d'une présentation du chatbot Rebecca, n'hésitez pas à nous **contacter** à l'adresse suivante : chatbot.cisirh@finances.gouv.fr! Cette présentation peut avoir lieu dans vos locaux pour Paris ou en visioconférence.





Les ministères et leurs établissements publics ont jusqu'au 31 décembre pour passer à la nouvelle interface, après il sera trop tard!

A partir du 1er janvier 2025, l'ancienne interface ne sera plus disponible.

Vous vous posez des **questions** sur la démarche à suivre pour passer à la nouvelle interface.

Écrivez-nous à l'adresse suivante : chatbot.cisirh@finances.gouv.fr nous vous expliquerons en détail l'action requise par les équipes techniques de votre structure.

Ancienne interface



Nouvelle interface



PAGE 3